Conditions générales de réalisation du Jardin Éphémère 2018

Objet du Prix

Le lauréat aura carte blanche pour créer un jardin éphémère pouvant accueillir des concerts dans le cadre des Promenades musicales, qui ont lieu tous les après-midi lors du Festival *Dans les Jardins de William Christie.*

Cadre général

Le lauréat devra proposer la création d'un jardin original et contemporain de **50 à 75 mètres carrés pouvant accueillir des concerts** de 15 minutes chacun. Ces concerts réunissent de **2 à 8 musiciens** majoritairement debout, ainsi qu'environ **50 spectateurs** debout ou assis par terre.
Le coût prévisionnel de réalisation du jardin **ne doit pas dépasser 5 000 € TTC** (incluant végétaux, matériel et outillage ; fournitures des végétaux chez les Pépinières Ripaud)

Lien avec la musique

Le lauréat devra :

- prévoir **une zone pour les artistes et une zone pour le public**,
- penser à **l'aspect sonore** du lieu (de la nature et de la musique),
- prendre en considération le besoin de **protéger les musiciens du soleil**.

Le programme qui sera interprété lors du concert dans le jardin éphémère comprendra une **œuvre musicale composée par un jeune artiste** en lien avec le jardin lauréat.

Réalisation

Le jardin éphémère sera **réalisé par le lauréat lui-même** en résidence de création et de réalisation **début août**.
Le jardin éphémère devra être **opérationnel le 20 août 2018**. Un **panneau de présentation** à l'attention du public devra être réalisé en concertation entre le lauréat et Les Arts Florissants
Le lauréat devra **assurer le démontage du jardin** pendant la première quinzaine d'octobre.

Lieu

Le lieu de réalisation du projet sera déterminé par le jury une fois le lauréat sélectionné.

Conditions de candidatures

Le concours est ouvert aux jeunes paysagistes **en France et à l'international**, étudiants, amateurs ou professionnels. Les candidatures en binôme sont possibles.
Les candidats doivent **disposer du permis B et d'un véhicule**.
Les candidats **s'engagent à être disponibles** :

- durant 2 semaines (ou moins en fonction du projet) début août 2018 pour la résidence de réalisation du jardin à Thiré,
- à l'inauguration du Jardin Ephémère et le premier week-end du festival (25 et 26 août 2018)
- aux dates à déterminer pour le démontage pendant la première quinzaine d'octobre 2018.

Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats du prix, à céder leurs droits d'auteur sur l'œuvre réalisée, sur les dessins présentés pour la candidature et ainsi que sur les prises de vue de l'œuvre, pour une utilisation commerciale ou non commerciale.

Modalités financières

Un prix de 2 000 € est accordé au lauréat. Ce prix s'entend brut en note de droits dans le cas d'une candidature individuelle, et TTC dans le cas d'une candidature sous forme d'agence.
Le voyage et la résidence du lauréat à Thiré pendant les jours de réalisation du jardin et pendant le Festival, ainsi que l'aller retour pour le démontage, sont pris en charge.
Un budget de 5 000 € TTC est disponible pour la réalisation du jardin. La fourniture des végétaux se fera chez les Pépinières Ripaud.